
RENTRÉE 2023

PROCÉDURE EPI / OUTILLAGES

La Région Nouvelle Aquitaine met en place un dispositif géré par les établissements scolaires pour l'acquisition de matériel et des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I) **obligatoires** pour les élèves entrant en section professionnelle (CAP, BAC PRO).

☞ A LA CHARGE DU LYCEE


- Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.)

**Coopérative maritime
comptoir de la mer
1 rue de l'Yser
33470 GUJAN-MESTRAS**

Tél : 05.56.66.41.90

☞ A LA CHARGE DES FAMILLES

- Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.)

 **Achat par vos soins** de l'équipement de protection individuel auprès des distributeurs de votre choix. (voir liste au verso)

Il est à noter qu'**aucune livraison** d'achats d'**outillage personnel** sera possible **dans l'établissement**.

Rappel : l'élève est tenu d'apporter sa tenue professionnelle à chaque cours d'atelier. En cas d'oubli, l'élève ne sera pas admis dans les ateliers et ira en salle de lancement avec un travail.

Le Proviseur

Bertrand LALUQUE

- Bac Pro Cultures Marines -

- Lycée de la Mer – Gujan-Mestras

☞ A LA CHARGE DU LYCEE - outillage Professionnel (personnel)

- 1 Vareuse Drenec

- 1 Paire de bottes de mer

- 1 Cotte à Bretelles

☞ A LA CHARGE DES FAMILLES – obligatoire pour la rentrée

- 1 paire de chaussures de sécurité S3



- 1 Blouse grise à boutons



Cet outillage peut être acheté chez les fournisseurs suivants :

☞ Société Baillargeat Pro – ZI – 33260 - La Teste De Buch

☞ Le distributeur d'outillage de votre convenance (choisir un milieu de gamme)